

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 8 FEVRIER 2024**

(Date de convocation : 2 Février 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 25 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 3  |
| Absents excusés non représentés :            | /  |
| Absent non excusé :                          | 1  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-quatre et le huit Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE, Madame Sabrina BOHIGUES.

**Pouvoirs** : Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

**Absent non excusé** : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement  
et de Développement du Territoire - FNADT 2024.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) s'adresse à toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, il soutient, en investissement comme en fonctionnement les actions qui concourent à la mise en œuvre des choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, à l'accroissement de l'attractivité des territoires et favorisent la mise en valeur du patrimoine naturel, social ou culturel.

Il précise que dans le cadre de l'acquisition de la maison de village située 11 Rue des Audannes, cadastrée section AX n° 100 pour 1 a 50 ca, appartenant à Monsieur Marcel DUFLOS, la Collectivité souhaite faire une demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire 2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil à l'autoriser à solliciter une subvention au titre de cette dotation pour l'acquisition de ce bien dont le montant de la dépense est de 225 000,00 euros, à hauteur de 20 % soit une subvention attendue de 45 000,00 euros.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération n° DE/31/3.1/08.02.204-04 du 8 Février 2024 approuvant l'acquisition de l'immeuble appartenant à Monsieur Marcel DUFLOS, situé 11 Rue des Audannes,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 contre (Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE et Madame Sabrina BOHIGUES),

**SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – exercice 2024 pour l'acquisition de ce bien à hauteur de 20 % soit une subvention attendue de 45 000,00 euros.

**ADOpte** le plan de financement suivant :

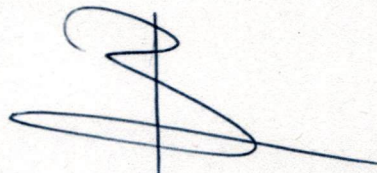
|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Coût d'acquisition :        | 225 000,00 € |
| - FNADT à hauteur de 20 % : | 45 000,00 €  |
| - Participation communale : | 180 000,00 € |
|                             | 225 000,00 € |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Le Secrétaire de Séance**

**Pour extrait conforme,  
le Maire,**



**Pascal BREMOND**



**Didier CARLE**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 22 Février 2024

Publiée le : 22 Février 2024